

Règlement du Raid de l'X 2024

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement du Raid de l'X 2024. Le fait de s'inscrire au Raid de l'X 2024 entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. Le Raid de l'X 2024 se déroule dans le respect des règles visant à la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que des règles techniques et de sécurité édictées par la fédération française de triathlon.

1. Caractéristiques du raid

1.1. Caractéristiques générales

Organisé par la Kès (l'association des élèves de l'École polytechnique) à travers le binet Raid de l'X, le Raid de l'X 2024 est un événement sportif d'endurance en orientation sur deux journées. Il est réservé en priorité aux étudiants, cadres des entreprises partenaires et cadres de l'École polytechnique. Les participants doivent être majeurs. Le Raid de l'X se court en équipe de deux (masculine, féminine ou mixte) sans assistance et en semi-autonomie. Les membres de l'équipe réalisent ensemble les itinéraires et épreuves proposés.

1.2. Étapes et itinéraires

Durant les épreuves, les concurrents utiliseront différents modes de déplacement tels que la course à pied, le VTT, le Run & Bike (un vélo par binôme) ou encore le canoë, le tout en orientation ou en suivi d'itinéraire balisé. Les itinéraires à suivre pour chaque épreuve seront de deux types :

- Itinéraire imposé : Les concurrents doivent suivre une route bien particulière qui leur est indiquée à l'aide d'une carte, d'un road-book ou d'un balisage spécifique¹.
- Itinéraire libre : Les concurrents choisissent leur route en passant par des points de contrôle indiqués sur une carte. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à certaines routes pour des raisons de sécurité.

À certains endroits du parcours des itinéraires alternatifs seront proposés aux concurrents et afin d'assurer l'équité entre les participants, ceux qui souhaiteront emprunter les itinéraires alternatifs seront gratifiés temporellement dans le classement.

À titre purement indicatif, le parcours de cette édition prévoit environ 45 km et 1000 m de dénivelé positif par jour de compétition, répartis approximativement comme suit : 35% VTT, 35% trail et 30% Run & Bike. Le parcours peut emprunter tout type de terrain (rochers, chemins, sentiers, routes) et contient aussi une portion de Canoë-Kayak.

Des ravitaillements seront proposés par l'organisation au cours des deux étapes. Cela n'exclut cependant pas l'emport d'une réserve alimentaire.

2. Règles techniques

2.1. Déroulement de la course

Un briefing de présentation de chaque journée aura lieu le matin du premier jour ainsi que la veille au soir pour le deuxième jour. Tous les concurrents devront y participer.

¹ Si dans une portion signalée par le road-book comme balisée vous ne voyez plus de balisage rebroussez chemin !

Avant le départ, un dernier briefing rappellera en particulier les consignes de sécurité à respecter impérativement durant toute la durée de l'épreuve.

2.2. Règles générales

La course en équipe est obligatoire tout au long des épreuves. Les coéquipiers doivent rester à proximité immédiate (moins de 10m), notamment lors des épreuves de Run & Bike où le VTT doit être transmis **de main en main**. L'équipe ne peut recevoir d'aide extérieure physique (tractage, poussage, orientation...). Seules les aides matérielles comme le prêt de chambre à air ou de pompe sont tolérées. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, le règlement de la course s'efface devant les obligations du code de la route. Les concurrents se soumettent impérativement au code de la route ainsi qu'aux ordres des signaleurs et baliseurs.

2.3. Classement et chronométrage

Sera déclaré vainqueur du Raid de l'X 2024 le binôme ayant mis le moins de temps à parcourir les itinéraires prévus le premier et le deuxième jour. Le temps retenu pour le classement général est la somme des temps mis pour chaque journée augmenté d'éventuelles pénalités. Le chronomètre est lancé au moment du coup de feu de départ pour l'ensemble des participants, et arrêté au moment où le dernier membre d'un même binôme passe la ligne d'arrivée.

Un classement intermédiaire sera établi à l'issue du premier jour de course.

La mention « itinéraires prévus » du paragraphe précédent inclut le temps nécessaire à l'accomplissement des pénalités fixées **en distance** pour chaque binôme à l'issue des épreuves de laser run et des courses d'orientation.

L'unité officielle de chronométrage est la seconde. Le temps de transition entre les différentes épreuves ou de ravitaillement n'est pas décompté, sauf spécification particulière.

Le Prix de la Course d'Orientation du Raid de l'X 2023 sera décerné. Le classement s'effectuera en points selon des règles précisées au briefing et pourra inclure les portions de CO des deux jours.

Un prix de la montagne sera décerné au binôme « meilleur grimpeur ». Les modalités de classement seront précisées sur place et seront comptées en temps total mis par le membre le plus lent du binôme sur des segments ascendants définis par l'organisation.

Seront récompensés les trois meilleurs binômes de chaque catégorie (femmes, hommes, mixte) au classement général, ainsi que les trois meilleurs binômes au scratch du Prix de la Course d'Orientation, le binôme Meilleur Grimpeur de cette édition et les binômes vainqueurs du premier jour.

2.4. Barrières horaires

Des barrières horaires seront mises en place par l'organisation sur différents points de contrôles. La localisation et la limite horaire sera clairement définie dans le road-book.

En cas de dépassement d'une barrière horaire le candidat sera soit :

- Déclaré hors course pour la présente journée

- Dérouté sur une boucle intermédiaire

2.5. Incident matériel

En cas d'incident matériel majeur, le concurrent devra rapatrier son matériel endommagé au point de réparation le plus proche. Les concurrents sont tenus de réparer eux-mêmes leur matériel en cas d'incident mineur (crevaisons, saut de chaîne) et encouragés à se dépanner entre eux. Les concurrents seront tenus d'aviser la cellule sécurité en cas d'incident matériel majeur.

2.6. Abandon

L'abandon d'un concurrent pendant une épreuve entraîne l'abandon de son équipe pour cette épreuve. Le temps accordé à cette épreuve sera alors le temps de l'équipe classée dernière à cette épreuve majorée par les pénalités de l'équipe la plus pénalisée. Si l'abandon est définitif, le coéquipier restant peut continuer le raid (hors classement) sous condition de se binômer avec un concurrent étant dans la même situation que lui, auquel cas les règles relatives à un abandon spécifique à, une épreuve se trouvent étendues à l'ensemble des épreuves restantes en incluant celle de l'abandon. Un concurrent qui se retrouverait seul pourrait également se greffer à un binôme existant et consentant à cette fusion pour former un trinôme qui sera alors hors classement.

3. Matériel

3.1. Matériel de course

La veille du Raid de l'X chaque participant devra présenter son matériel obligatoire en sans quoi l'organisation ne lui remettra pas son dossard. Les participants s'engagent à le conserver avec eux pendant toute la durée de l'épreuve. Tout manquement constaté au cours de l'épreuve sera pénalisé.

Matériel obligatoire

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Un smartphone par binôme². Les participants doivent être joignables à tout moment avant, pendant et après la course : garder son téléphone allumé, et ne pas activer le mode avion. Tout coureur injoignable sera pénalisé. Une batterie externe est fortement conseillée.
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 1 lampes en bon état de marche
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Boussole
- Trousse de secours contenant au minimum compresses, désinfectant, et pansements. Il peut également être utile d'avoir des bandes élastiques adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps
- Chaussures de trail robustes et fermée
- Casquette ou bandana

² Il est conseillé de prendre un étui étanche ou une pochette en plastique.

- Matériel élémentaire de réparation VTT : rustines/chambre à air, pompe, démonte pneu
- Road-book
- Pièce d'identité

Kit canicule (peut être exigé par l'organisation, selon conditions météo)

- Lunettes de soleil
- Crème solaire Recommandation : Indice de protection minimum 50 (SPF)
- Réserve d'eau minimum 2 litres

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Montre GPS
- Porte carte
- Clef multifonction, dérive chaîne

3.2. Matériel « camps base »

En dehors des temps de course, vous serez au « camps base » du Raid de l'X c'est-à-dire au camping de Vous aurez donc besoin du matériel nécessaire pour passer une nuit en camping (tente, duvet, tapis de sol, lampe frontale...).

De plus afin de réduire l'empreinte du raid, nous voulons limiter l'utilisation de couverts en plastique. Les concurrents devront apporter leurs couverts, une assiette et un bol pour le petit déjeuner et le dîner ainsi qu'un gobelet. Ils n'auront pas à les emporter sur le parcours.

3.3. Matériel fourni par l'organisation

- VTT et casques. **Les casques personnels sont autorisés pour tous les concurrents. Les VTT personnels sont acceptés, mais leur transport dans les cars affrétés par l'organisation du Raid de l'X ne sera pas autorisé.**
- Canoës, pagaies et gilets de sauvetage

4. Sécurité

4.1. Responsabilité

Toute équipe n'ayant pas émarginé la feuille de contrôle avant le départ du raid ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation. Le port du casque est obligatoire durant toutes les épreuves de VTT, et de Run & Bike. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour l'épreuve de canoë, qui se déroulera sur un lac. Il est de la pleine responsabilité des participant de se soumettre au code de la route et d'emporter le matériel obligatoire.

4.2. Sécurité

La sécurité active du raid est assurée par :

- La direction du raid
- Une équipe de baliseurs
- Une équipe médicale composée d'un médecin urgentiste et d'un infirmier anesthésiste

L'organisation se réserve le droit de stopper un concurrent pendant l'épreuve sur avis de l'équipe médicale ou de la direction du Raid. Un livret de description du raid sera distribué

aux candidats avant le départ. Ce livret contient les numéros des personnes à contacter en cas d'accident. Les candidats doivent impérativement garder ce livret sur eux durant toute la durée du raid.

4.3. Accidents

En cas d'accident, un concurrent doit toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Le coéquipier est responsable de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Plusieurs numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents avant le départ.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

5. Pénalités et réclamations

5.1 Pénalités

Durant la course, tout membre de l'organisation (jalonneur, personnel présent au ravitaillement) est habilité à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect du présent règlement selon le tableau suivant.

Manquement au règlement	Pénalité
Coupe du parcours	À l'appréciation de la direction de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste imperméable avec capuche, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de smartphone)	Disqualification
Autre absence de matériel obligatoire (casquette ou bandana, sifflet, trousse médicale, réserve alimentaire, gobelet)	Pénalité 30 minutes
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Smartphone éteint ou en mode avion	Pénalité 10 minutes
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 30 minutes
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance	Pénalité 30 minutes
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 10 minutes
Port du dossard non conforme	Pénalité 10 min (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Binômes trop éloignés l'un de l'autre, transmission de VTT non réglementaire	Pénalité 15 minutes
Attitude dangereuse avérée	Pénalité 10 minutes

Absence de balise GPS	Selon décision de la direction de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision de la direction de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Sac non marqué	Pénalité 30 minutes

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le bureau du binet Raid.

5.2 Réclamations

Les réclamations doivent être déposées, chaque jour, dès l'arrivée et au plus tard 30 minutes après la publication des résultats de la journée. Toute réclamation en dehors de cette période sera irrecevable.

6. Assurance

L'assurance de responsabilité civile est obligatoire. Chaque concurrent s'engage à y avoir souscrit quand il s'inscrit. Cependant, cette assurance ne couvre pas les dommages causés à soi-même. C'est pourquoi les concurrents sont vivement encouragés à avoir une assurance accident individuelle qui les couvre en cas de blessure grave sur le parcours. L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve. Chaque concurrent devra délivrer un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition » datant de moins d'un an. Un exemplaire est joint avec le bulletin d'inscription. Un certificat établi pour une discipline spécifique autre que pour le raid multisports ne sera pas accepté.

7. Inscription et désistement

7.1. Inscription

L'inscription au raid se fait via le site internet raid.polytechnique.org. Elle n'est cependant définitive qu'après réception de l'ensemble du dossier d'inscription comportant les pièces suivantes :

- Un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition » datant de moins d'un an.
- Une attestation de natation certifiant sur l'honneur l'aptitude à nager 25m et à s'immerger.
- Une autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéos.
- Une déclaration sur l'honneur d'avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile.
- L'acceptation du règlement, faite lors de l'inscription.
- Une caution de 150€ par concurrent, à l'ordre de « Binet Raid, Kès des élèves ».

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet. Il contient toutes les déclarations à remplir. Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de dégradation ou perte du matériel prêté par l'organisation. Les équipes n'ayant pas remis dans les délais

leur dossier d'inscription complet seront remplacées par des concurrents sur la liste d'attente. Il en va de même pour la réservation d'un aller-retour en navette.

7.2. Désistement

En cas de forfait, les droits d'inscription seront remboursés suivant la date de désistement et dans la mesure où l'équipe absente pourra être remplacée par une équipe sur la liste d'attente avant la course. En cas de forfait, les droits d'inscription pourront être remboursés selon les modalités suivantes :

- À partir du 8 mai 2024 (J-10 à J) : aucun remboursement possible
- Du 1 mai 2024 0H01 au 7 mai 2023 23h59 : 50% des droits d'inscriptions seront remboursés.
- Avant le 30 avril 2024 23H59 : totalité de l'inscription remboursée hors frais de poste.

Quelle que soit la date ayant lieu avant le 1^{er} mai 2024, le remboursement sera total si l'organisation ou les concurrents trouvent des remplaçants. Les demandes de désistement sont à envoyer par la poste ou par mail. En cas de litige, le cachet de poste ou la date et l'heure du mail feront foi.